Publication électronique
Benoît CORNU
Président
Mis en ligne le : 04 AVR. 2023

RAHIN ET CHÉRIMONT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCES-VERBAL
du
Conseil Communautaire du 2 février 2023 à 18h30 à la salle des fêtes de CLAIREGOUTTE

Nombre délégués titulaires	:	30
Ont pris part aux délibérations	:	24 du point 1 à 8 et du 11 à 14 / 25 du point 9 à 10
Date de convocation	:	27 janvier 2023

Présents titulaires :

1. Stéphane COLLILIEUX (Champagney)
2. Marie-Claire FAIVRE (Champagney)
3. Alain IPPONICH (Champagney)
4. Michel JACOBERGER (Champagney)
5. Roger KIFFER (Champagney)
6. Frédérique LUPFER (Champagney)
7. Béatrice PY (Champagney)
8. Thierry SEGUIN (Champagney)
9. Gilles GROSJEAN (Clairegoutte)
10. Patrick CARDOT (Echavanne)
11. François BRESSON (Frahier-et-Chatebier) jusqu'au point 10
12. Karine FRANCOIS (Frahier-et-Chatebier)
13. Maryse GARNICHET (Frahier-et-Chatebier) à partir du point 9
14. Vincent SCHIESSEL (Frédéric-Fontaine)
15. Cécile AUBRY (Ronchamp)
16. Benoit CORNU (Ronchamp)
17. Roland DURUPT (Ronchamp)
18. Marie-Paule NIGGLI (Ronchamp)
19. Pierric TARIN (Ronchamp) à partir du point 10

Délégués absents ayant donné pouvoirs :

1. Éric BOILLETOT à Stéphane COLLILIEUX
2. Michel GALMICHE à Karine FRANCOIS
3. Daniel MEUNIER à Patrick CARDOT
4. Jean MARCONOT à Cécile AUBRY
5. Patricia REINGPACH à Benoît CORNU
6. Sophie DUMONTEIL à Marie-Paule NIGGLI
7. Pierric TARIN à Roland DURUPT du point 1 à 9

Absents excusés :

1. Christine HOTTINGER (Champagney)
2. Michel BORDENET (Plancher-Bas)
3. Marie-Josèphe RABBE (Plancher-Bas)
4. Luc SENGLER (Plancher-Bas)
5. Christophe DEVILLERS (Ronchamp)

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2023
2- Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat
3- Admission de créances éteintes
4- Fixation des montants des ACTP provisoires 2023
5- Validation des montants des fonds de concours 2023 dans le cadre du pacte de gouvernance, financier et fiscal 2021-2026
6- Avenant à la convention avec Ingénierie 70 pour le recours au pôle assistance informatique sur la suite logicielle E-Magnus
7- Convention cadre Emploi et compétences du centre de gestion 70
8- Accroissement temporaire d'activité périscolaire Errevet
9- Création d'un poste d'adjoint administratif France Services
10- Création d'une nouvelle maison France Services avec Agence Postale Intercommunale à Ronchamp
11- Attribution d'une aide financière pour l'édition 2023 du Festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin Chérimont
12- Gestion locative des cellules de la Filature de Ronchamp
13- Travaux au Gymnase Félix Eboué

14- Renouvellement de la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite informer le Conseil Communautaire sur les différents projets en cours avant d'ouvrir la séance :

- Dans le cadre du projet PVD, les élèves d'Angers reviennent la semaine prochaine. Leurs travaux feront l'objet d'une restitution en visio le 24 février à 15h30. Le lien de connexion sera transmis ultérieurement.

- L'inauguration de la Microfolie se déroulera le 10 mars, l'horaire n'est pas encore connu, l'ensemble du Conseil Communautaire recevra une invitation. La signature de la convention PVD se fera également le même jour. Mme Marie-Claire FAIVRE demande l'heure de la signature PVD. A l'heure actuelle le planning de la journée est encore flou.

- La mairie d'Errevet et les parents d'élèves ont adressé deux courriers au sujet du centre périscolaire concernant son éventuelle fermeture les mercredis. Monsieur le Président indique que, pour le moment, il n'y a pas lieu de fermer l'extrascolaire du mercredi. Le service reste maintenu.

- M. François BRESSON fait un point sur la mise en place des biodéchets. Les résultats sont positifs. La demande de badges d'accès est en forte augmentation : depuis décembre, plus de 800 demandes ont été enregistrées.
  Monsieur le Président complète en disant que les professionnels sont demandeurs. M. François BRESSON répond que pour le moment, ce n'est pas possible. Une solution est envisagée mais elle sera payante pour les professionnels.
  M. Stéphane COLLILIEUX informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre du PLUi, il y a lieu de lister le patrimoine bâti supplémentaire sur le territoire. Les informations seront à retourner avant le 10 février.

Monsieur le Président remercie la commune de Clairegoutte pour son accueil dans la salle des fêtes rénovée. M. Gilles GROSJEAN est heureux de présenter cette rénovation, salle ouverte à tous.

ELECTION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur Stéphane COLLILIEUX est élu à l'unanimité secrétaire de séance en l'absence de candidat.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16 décembre 2022

Le procès-verbal du 16 décembre 2022 a été envoyé par mail à chaque délégué communautaire le 1er février 2023.

En l'absence de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du 16 décembre 2022.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

2. Attribution d'aides financières dans le cadre de la politique Habitat

Le Conseil Communautaire, réuni le 16 janvier 2014 et le 26 septembre 2017, a délibéré en faveur de la mise en place d'un plan local de l'habitat en partenariat avec l'ANAH et le Département de la Haute-Saône, délégataire des aides à la pierre, visant à promouvoir un parc immobilier économe en énergie et dans l'objectif du développement durable, à développer une offre de logement à loyer maîtrisé pour le locataire et sécurisée pour le propriétaire, et à promouvoir l'attractivité des communes.

En l'absence de dossier, ce point est ajourné.

3. Admission de créances éteintes

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'admettre une créance comme éteinte, suite à une procédure de remise personnelle pour un montant de 682,51 € répartis en 105,13 € sur l'exercice 2016, en 400,57 € sur l'exercice 2017 et en 176,81 € sur l'exercice 2018 du budget annexe « Déchets ménagers ».
De même il est nécessaire d'admettre une créance comme éteinte pour une clôture pour insuffisance d'actif pour un montant de 1111,52€ sur l'exercice 2020 du budget annexe « Déchets ménagers ».

En l'absence de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'admission des créances décrites ci-avant comme éteintes.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

4. Fixation des montants des ACTP provisoires 2023

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la tenue d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées le 26 janvier 2023, ainsi que la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation lors du Conseil Communautaire du 26 janvier 2023, conformément à l'article 148 de la loi de finances pour 2017 n°2016-1917 du 29 décembre 2016. L'année 2023 ne prévoyant pour le moment aucun transfert de compétence supplémentaire et malgré la nouvelle possibilité offerte par l'article 197 de la loi de finances pour 2022 n°2021-1900 du 30 décembre 2021 au Conseil Communautaire de révision unilatérale des attributions de compensation par délibération à la majorité simple, il propose le maintien des montants 2022 approuvés par le Conseil Communautaire en date du 28 septembre 2022. Les montants définitifs devront être confirmés par la CLECT avant le 30 septembre 2023.

M. David TOURDOT, DGS, donne lecture des montants provisoires :

Champagney :	- 50 793 €
Clairegoutte :	+ 8 607 €
Echavanne :	- 1 675 €
Errevet :	+ 9 994 €
Frahier-et-Chatebier :	+ 27 079 €
Frédéric-Fontaine :	- 4 405 €
Plancher-Bas :	+ 582 942 €
Plancher-les-Mines :	+ 175 €
Ronchamp :	+316 566 €

En l'absence de question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la fixation des montants des ACTP provisoires pour l'année 2023 à l'identique des montants 2022.

DECISION 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

5. Validation des montants des fonds de concours 2023 dans le cadre du pacte de gouvernance, financier et fiscal 2021-2026

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 30 septembre 2021 approuvant la mise en œuvre du nouveau pacte de gouvernance, financier et fiscal sur la période 2021-2026 et celle du 16 décembre 2022 fixant les montants des fonds de concours attribués à chacune des communes membres pour l'année 2022. Ces montants, faisant l'objet d'un conventionnement, sont modifiables annuellement par voie d'avenant comme auparavant, au regard des sommes présentées par chaque commune membre pour permettre cette attribution, conformément à l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, avec pour seule variable d'ajustement la contribution annuelle au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours. Les montants 2023 de cette contribution étant désormais connus pour chacune des communes membres, les fonds de concours se déclinent comme suit pour l'année 2023 pour un montant total de 785 305 € :

Champagney	307 603 €
Clairegoutte	22 469 €
Echavanne	5 045 €
Errevet	7 722 €
Frahier-et-Chatebier	70 729 €
Frédéric-Fontaine	13 008 €
Plancher-Bas	149 413 €
Plancher-les-Mines	61 504 €
Ronchamp	147 812 €

Monsieur le Président précise qu'il y a une légère modification due à l'augmentation des participations financières des communes au SDIS.

Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les montants des fonds de concours ci-dessus décrits au titre de l'année 2023, et autorise Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions d'attribution avec chacune des communes.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

6. Avenant à la convention avec Ingénierie 70 pour le recours au pôle assistance informatique sur la suite logicielle E-Magnus

Monsieur le Président donne la parole à Mme Carole VERDOT qui rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 16 décembre 2020 pour le renouvellement de la convention avec Ingénierie 70 pour le recours au pôle assistance informatique sur la suite logicielle E-Magnus pour 2021-2026. Pour tenir compte de la forte augmentation de la maintenance du logiciel Magnus de Berger-Levrault, le Conseil d'Administration d'Ingénierie70 réunit le 15 décembre 2022 a voté de nouveaux tarifs pour l'année 2023 et ses évolutions pour les 3 années suivant. Et la mise en œuvre d'une sauvegarde externalisée et sécurisée de 50 Go minimum pour sauvegarder de manière intègre les données des collectivités exposées par les menaces de cyberattaques.

En l'absence de question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité cet avenant à la convention avec Ingénierie 70 pour maintenir le recours au Pôle Assistance Informatique pour la suite logicielle E-Magnus, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

7. Convention cadre Emploi et compétences du centre de gestion 70

Monsieur le Président donne la parole à Mme Carole VERDOT informe le Conseil Communautaire que le CDG 70 a créé la convention cadre Emploi & Compétences pour proposer aux collectivités et aux établissements publics un accompagnement en matière de procédure de recrutement et d'élaboration du rapport social unique. La CCRC pourra bénéficier de cet accompagnement pour les procédures les plus complexes dans le cadre de recrutement. Le recours à la convention cadre se faisant sur devis.

M. Roger KIFFER demande le coût. Mme Carole VERDOT répond que la mise en place de la convention cadre ne coûte rien en elle-même. C'est la demande d'accompagnement qui est établie sur devis selon la technicité demandée au CDG70.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la signature de cette convention, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

8. Accroissement temporaire d'activité périscolaire Errevet

Monsieur le Président donne la parole à M. Thierry SEGUIN qui rappelle au Conseil Communautaire le besoin de renouveler le recours à un agent contractuel sur un emploi non permanent d'adjoint d'animation pour le centre d'accueil périscolaire d'Errevet pour une durée hebdomadaire de travail de 6,30/35ème d'un temps plein, soit 6 heures et 18 minutes, et pour une durée de six mois du 1er mars 2023 au 31 août 2023 inclus.

Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité ce recrutement aux conditions précitées, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

9. Création d'un poste d'adjoint administratif France Services

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire le besoin de créer un poste d'agent d'accueil pour renforcer l'équipe France Services. Au vu des besoins du service, il propose la création à partir du 1er mars 2023 d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps non complet à hauteur de 30 heures 00 minutes hebdomadaires (soit 30/35éme d'un temps plein). Le cas échéant, recourir à un contractuel en vertu de l'article L332-8 2° du CGFP et des conditions de rémunération équivalentes (entre l'indice brut 370 / indice majoré 342 et l'indice brut 387 / indice majoré 354).

Monsieur le Président rappelle que la labellisation France Services impose la présence minimum de 2 agents par agence France Services, et qu'à l'heure actuelle le service ne répond pas à la totalité des directives de l'Etat. Le cahier des charges impose également une ouverture minimale de 24 heures semaines sur 5 jours. L'Etat et les opérateurs versent 15 000 € chacun, ce qui représente globalement le coût d'un agent, le deuxième étant considéré à charge de la CCRC. Mme Céline CREMEL fait partie des effectifs sur le service en complément de ses missions de coordination enfance-jeunesse, et la Mission Locale est également présente pour la partie accueil aux publics. Le point à l'ordre du jour est la création d'un poste pérenne afin de consolider le poste contractuel en cours. Après réflexion, Monsieur le Président propose de modifier la durée hebdomadaire de service du poste à

35h00 afin de répondre aux besoins du service et de valoriser un poste à temps plein, surtout en cette période de réforme des retraites.

Mme Marie-Claire FAIVRE veut savoir à quel niveau le service est saturé, si c'est en termes de place ou de personnel. Mme Céline CREMEL précise que c'est une saturation liée à la fréquentation : au regard des chiffres de janvier 2023, c'est 15/16 rendez-vous par jour, soit 331 accompagnements assurés.
Monsieur le Président rappelle que la création d'emploi à l'ordre du jour permet de répondre au besoin permanent, l'agent présent étant contractuel. M. David TOURDOT complète en expliquant que la création d'emploi permet d'entrer dans le fonctionnariat. Mme Marie-Claire FAIVRE informe que plusieurs usagers se sont déjà retrouvés devant la porte fermée et se rapprochent de la mairie pour obtenir le service. Monsieur le Président répond que cela prouve que le service n'est pas suffisant. Mme Marie-Claire FAIVRE laisse entendre que les horaires ne sont pas assurés sur le temps imparti. Mme Céline CREMEL confirme que le service est ouvert 24h par semaine. Mme Marie-Claire FAIVRE expose que la présence de deux agents sur 35h suffirait. Mme Céline CREMEL explique qu'au-delà des 24h d'ouverture, le temps interne est utilisé pour préparer les rendez-vous, rechercher les éléments pour répondre aux besoins des usagers.
M. Thierry SEGUIN rappelle qu'en 2020, le service était ouvert plus largement, entrainant d'autres problématiques. C'est pour cette raison que les horaires avaient été revus à la baisse pour se conformer aux 24 heures minimum, avec le départ de l'agent d'accueil sur un poste à la France Services des 1000 Etangs. Pour des raisons budgétaires, le poste n'avait pas été remplacé, jusqu'à l'arrivée d'une personne en service civique. Les heures d'ouverture peuvent augmenter mais c'est un coût supplémentaire à prendre en charge.

Monsieur le Président informe que les chiffres France Services sont très bons, traduisant un réel besoin sur le territoire. 64% des usagers sont issus de Champagney, 18% des autres communes de la CCRC et 18% sont extérieurs à la CCRC : « on est plus efficace pour les extérieurs que pour les communes du territoire ! ». De plus, la CCRC ne remplissant pas en intégralité le cahier des charges, les services de la Préfecture demandent actuellement des engagements. L'idée proposée et qui peut être mise en place consiste en le déploiement d'antennes France Services. Il y a trois solutions si on veut faire des antennes avec des horaires supplémentaires aux 24 heures. C'est le cas pour Plancher-les-Mines où il faudra prévoir 3h en plus. Cela doit être envisagé pour chaque antenne, par exemple à Frahier-et-Chatebier, Clairegoutte, Frédéric-Fontaine. Le poste à 35h pour un seul agent ne suffit alors plus, et il faut un deuxième agent. Monsieur le Président rejoint M. Thierry SEGUIN sur le financement, les antennes étant une des solutions. Il y a également la possibilité de France Services multisites : plusieurs sites mais avec un seul financement avec une répartition des 24 heures d'ouverture au détriment du site historique de Champagney. Monsieur le Président propose la troisième solution qui serait la plus favorable à la CCRC : la création d'une deuxième France Services pour percevoir le soutien financier de l'Etat à la hauteur de 30 000€ comme la première de Champagney. Cela permettra d'avoir du personnel mutualisé sur l'ensemble du territoire pour assurer la mise en place des antennes. Ce projet serait novateur car il n'existe pas ailleurs.

Monsieur le Président indique que la question du financement va se poser : il raisonne sur deux France Services apportant un financement de 60 000 € à articuler avec les emplois le cas échéant.
M. le Président rappelle que la proposition a été présentée au bureau du 26 janvier, avec le risque de fermeture des agences postales sur l'ensemble du territoire, et en particulier celle de Ronchamp. Il a d'abord été envisagé que le bureau de poste devienne une agence postale communale. Après échange avec les services de la Préfecture et de la Poste, il est plus judicieux de reprendre le service à un niveau intercommunal pour que ce soit la CCRC qui touche la participation de la Poste à hauteur de 1 100 € par mois en mettant en place du personnel intercommunal. La commune de Ronchamp, en tant que propriétaire des locaux, assumera les coût des travaux. Cela ne remet pas en cause les agences postales communales qui sont de la prérogative du maire comme la commune de Clairegoutte qui a signé un contrat pour 18 ans.

Monsieur le Président tient son raisonnement sur une amélioration du service qui permet de désengorger le service actuel avec des services supplémentaires imaginés dans les communes, et un doublement des antennes qui seront accessibles sur rendez-vous. Le fait de disposer de deux France Services permettra de doubler le financement des opérateurs qui représentent 60 000 € au total en complément des 1 100 € mensuels de la Poste pour l'agence postale intercommunale, ce qui constitue le scénario le plus favorable. Sur ce point, c'est la qualité des services rendus qui est privilégiée, et Monsieur le Président rejoint Mme Marie-Claire FAIVRE sur la saturation du service actuel qui entraîne une mauvaise publicité sur l'utilité du service. Mme Marie-Claire FAIVRE indique que ce n'est pas le même discours qu'elle a employé. Monsieur le Président reformule en indiquant que le service est ouvert, mais pas de façon optimale. Les créneaux supplémentaires dans les antennes libéreront des créneaux à Champagney.

Mme Béatrice PY indique que les usagers qui viennent en plus à France Services Champagney sont majoritairement issus de Plancher-Bas / Plancher-les-Mines. Monsieur le Président répond que si une antenne est créée à Plancher-Bas et/ou à Plancher-les-Mines, cela libèrera de la place à Champagney. M. Thierry SEGUIN rappelle qu'une antenne sera mise en place à Plancher-les-Mines à court terme le vendredi après-midi, sur des créneaux supplémentaires issus de Champagney qui est fermé le vendredi après-midi. Le fait d'aller sur Plancher-les-Mines était aussi une proposition de la Préfecture. Pour les chiffres de fréquentation à l'année, ils

représentent 1 788 accompagnements pour 2020 (année covid), 2 458 pour 2021 et 2 376 pour 2022, en sachant qu'en 2021 les heures d'ouvertures sont passées de 33h à 24h. Monsieur le Président indique que cela ne répond pas à l'ensemble des demandes.

Mme Marie-Claire FAIVRE indique que, si elle souhaite être en accord sur l'uniformisation des services rendus à chaque commune du territoire communautaire car c'est le but qu'on doit rechercher, elle se demande si l'implantation à Ronchamp répond à cet objectif. Cette France Services peut très bien être implantée à Frahier / Echavanne ou du côté de Clairegoutte / Frédéric-Fontaine pour permettre de couvrir un territoire plus étendu à la place d'avoir deux France Services à 5km l'une de l'autre. Monsieur le Président informe que cela ne pose pas de problème aux services de l'Etat, et qu'il faut prendre en compte que les troisièmes utilisateurs de France Services du territoire intercommunal sont les usagers de Ronchamp après les 18% d'usagers venant de l'extérieur. Monsieur le Président répond que l'implantation sur Ronchamp d'une France Services est la raison de la position non enjouée de Mme Marie-Claire FAIVRE. Mme Marie-Claire FAIVRE n'est pas d'accord avec Monsieur le Président : elle n'en a même pas parlé lors du bureau, et indique que ce n'est pas son fond de pensée. La question qu'il faut se poser est si Ronchamp est la meilleure solution pour toucher l'ensemble du territoire, toujours dans un esprit d'uniformité des services rendus dans chaque commune. M. Vincent SCHIESSEL indique que si les antennes se déplacent à Clairegoutte ou Frédéric-Fontaine, le but sera atteint.

Mme Marie-Claire FAIVRE souhaite indiquer que sa réaction lors du bureau était qu'elle n'était pas là pour démanteler le service public, car le sujet tournait alors autour de la Poste et non de France Services, plusieurs personnes autour de la table étant d'accord avec elle.
Monsieur le Président retient deux choses : s'il comprend bien, tout le monde est d'accord pour une deuxième France Services mais comment on la finance. A Ronchamp, la commune met à disposition un local et ne demandera pas de loyer qu'il touche actuellement par la Poste et les flux sur Ronchamp peuvent très bien venir de Clairegoutte ou Frédéric-Fontaine.
Mme Marie-Claire FAIVRE aurait souhaité que le point n°10 soit ajourné afin d'avoir une discussion sur l'étendue du périmètre, ce qui aurait été plus facile. Effectivement, à Frahier, une installation n'aurait pu se faire par manque de local, mais peut-être qu'à Clairegoutte ou Frédéric-Fontaine un local est disponible.
Monsieur le Président souhaite rappeler qu'il n'y a pas lieu d'ôter un point à l'ordre du jour. Dès l'instant où il est convaincu de ce qu'il faut faire, le débat doit avoir lieu en réunion du Conseil Communautaire, où chacun peut s'exprimer et non en catimini par téléphone. En ce qui concerne le périmètre, Monsieur le Président relance le débat et est d'accord d'en parler.

Mme Béatrice PY tient à souligner que le fait qu'elle soit sur Ronchamp n'est pas le problème, et que cela ne changerait rien qu'elle soit implantée à Frahier ou à Ronchamp.
Mme Karine FRANCOIS signale l'importance de la Poste au sein des communes, et dit qu'il n'y a pas de soucis pour les antennes France Services.
M. Roger KIFFER rejoint Mme Marie-Claire FAIVRE au niveau du positionnement géographique de cette deuxième France Services : autant il comprend ce qui est expliqué, en regardant les gros points de population que sont Plancher-Bas et Plancher-les-Mines qui représentent à eux deux plus de 3 000 habitants et idem pour Ronchamp avec Clairegoutte et Frédéric-Fontaine. Mais il n'est plus d'accord par rapport à la distance entre les 2 France Services. Ronchamp est très près de Champagney, alors que Plancher est plus loin. Donc il soumet de regarder pour une France Services à Plancher.
Monsieur le Président souligne que les distances entre Ronchamp / Champagney et Champagney / Plancher-Bas sont quasi identiques. Monsieur le Président propose de garder celle de Ronchamp et de déplacer celle de Champagney à Plancher-Bas.
M. Roger KIFFER demande pourquoi Monsieur le Président propose cela. Monsieur le Président lui répond qu'on peut aussi travailler sur le périmètre de cette façon.
M. Michel JACOBERGER demande si c'est le Maire de Ronchamp qui parle ou le Président. Monsieur le Président répond que c'est le Maire qui parle en réponse à certaines réactions qui paraissent déplacées.

Mme Karine FRANCOIS demande à M. Roger KIFFER que si on suit sa logique, la France Services doit être implantée à Clairegoutte et de toute façon ailleurs que Ronchamp.
M. Roger KIFFER rappelle que les communes « Petites Villes de Demain » auront une France Services, et comprendrait que les autres communes soient mécontentes. Monsieur le Président tient à rappeler que c'est le seul moyen d'avoir des antennes qui soient financées.
Mme Béatrice PY indique que ce soit à Plancher ou à Ronchamp, les antennes se déplaceront. Monsieur le Président fait remarquer que le financement ne sera pas présent à la même hauteur dans ce cas. La question du financement reste toujours à régler, ainsi que le local si une implantation a lieu ailleurs.
M. Roger KIFFER demande si les communes ont été sollicitées sur la disponibilité d'un local. Monsieur le Président indique qu'aucun membre du bureau n'a proposé un local lors du bureau du 26 janvier.

Mme Béatrice PY indique qu'il faut que chaque commune s'exprime, et que personnellement cela ne la dérange pas que la France Services s'installe à Ronchamp.
M. Vincent SCHIESSEL, Maire de Frédéric-Fontaine, n'a pas de local à disposition, et est favorable à la France Services à Ronchamp avec une antenne une fois ou tous les quinze jours sur sa commune ou à Clairegoutte.

Mme Karine FRANCOIS, Maire de Frahier-et-Chatebier n'a pas de local à mettre à disposition, et n'est pas opposée à la France Services à Ronchamp mais plus réservée sur le principe de l'agence postale intercommunale.
M. Patrick CARDOT, Maire d'Echavanne n'a pas de local.
M. Gilles GROSJEAN précise que le sujet est à multiples entrées, et rejoint ce qui a été dit lors des échanges précédents. Il faudrait tous les éléments pour analyser le problème, notamment sur les ressources humaines consacrées à ces missions. Le cas s'était posé lors de l'ouverture de l'agence postale communale à Clairegoutte en mutualisant le poste pour ne pas rajouter du personnel, ce qui n'est a priori pas abordé pour la deuxième France Services. La commune de Clairegoutte pourrait accueillir en mutualisant. Il faut analyser les coûts qui pourraient être pris en charge et qu'on puisse prendre connaissance de la charge financière du projet. Concernant le périmètre, il rejoint les dires précédents et indique qu'il faut un équilibre de territoire. Il remarque que sur les statistiques données, il reste 18% en provenance d'autres communes, ce qui peut venir de plusieurs raisons : manque de communication, problème de distance voire de mobilité. C'est dommage que le sujet n'ait pas été abordé et développé avec les maires selon les besoins de chacun.

Mme Béatrice PY évoque que la proposition à Ronchamp est aussi en raison de la Poste sur la commune. Monsieur le Président répond qu'en effet, c'est la finalité recherchée de combiner le service avec la Poste. Monsieur le Président demande aux maires s'ils peuvent s'assurer que la France Services fonctionnera à plein régime avec 24h d'ouverture au public sur 5 jours là où elle se trouvera pour répondre au cahier des charges. M. Gilles GROSJEAN ne peut répondre positivement à la question de Monsieur le Président.
Monsieur le Président complète également que pour les emplois, il faut 2 agents a minima.

M. Thierry SEGUIN indique qu'on peut renforcer France Services Champagney sans aide supplémentaire. 10% des usagers sont issus de Ronchamp et pourront alors aller à la France Services sur Ronchamp. La fréquentation sur une France Services implantée sur une autre commune pourrait avoir un impact négatif en termes de fréquentation, est-ce que la CCRC est prête à ça ? Le trafic serait plus important sur le bassin de vie de Ronchamp, engendrant une complémentarité à celle Champagney. Il faut mailler ensuite le territoire avec les antennes.
M. Roger KIFFER souhaite avoir une réponse de chaque commune sur leur intérêt ou non d'avoir une France Services sur leur commune. Monsieur le Président répond en indiquant que les maires présents ont donné leur avis.

Monsieur le Président souhaite aborder le sujet de la Poste, car il y a eu des remarques lors du bureau du 26 janvier sur le service postal tel qu'il est à l'heure actuelle et qui ne convient pas. La Poste n'est plus un service public au sens où on l'entendait pendant des années, c'est une banque, et il faut envoyer désormais ses lettres par internet. Il y a une opportunité qui se profile pour que les bureaux de poste soient transformés en agence postale communale ou intercommunale. Quand c'est une commune qui récupère la gestion comme à Clairegoutte ou Plancher-Bas c'est la commune qui perçoit 13 000€ par an, et cela génère du flux. Cela pourrait être le cas pour la commune de Ronchamp qui percevrait les 13000€, ce que Monsieur le Président ne souhaite au profit de l'intercommunalité. Il laisse la parole à qui le souhaite.

Mme Maryse GARNICHET arrive à 19h35.

Mme Béatrice PY est favorable à la mutualisation de la Poste avec France Services.
Mme Karine FRANCOIS indique que de passer la poste en gestion intercommunale risque de donner à terme la possibilité à la Poste de fermer les guichets tenus sur les autres communes du territoire en prétextant la présence d'une agence postale intercommunale.
Mme Marie-Claire FAIVRE évoque que les usagers de Frahier-et-Chatebier se sont battus il y a dix ans pour le maintien de leur bureau de poste, et rejoint les propos de Mme Karine FRANCOIS : c'est la fuite en avant des services publics par rapport à la question de la Poste. Elle se battra jusqu'au bout pour maintenir les services publics.
Monsieur le Président indique que ce fut longtemps sa position, mais que le service public n'est pas une instance au-dessus de nous : si on ne le prend pas en main, il n'existera malheureusement plus.
Mme Karine FRANCOIS indique que les communes ne peuvent pas assurer seules les lacunes de l'Etat.
M. Thierry SEGUIN demande si à notre échelle il y a une incidence. A l'heure actuelle, on peut avoir un accompagnement financier et matériel. Ce ne sera pas forcément le cas dans le futur.

Monsieur le Président rappelle que les services proposés par France Services sont principalement les dossiers retraites, et les demandes auprès des services de la Préfecture.
M. Gilles GROSJEAN indique qu'il y a eu un réel intérêt d'avoir une agence postale communale sur sa commune car le service a été rentabilisé : il y a plus de passage qu'au temps du bureau de poste dont les horaires d'ouverture n'étaient devenus que peau de chagrin. Il n'y a pas de minima sur le nombre d'heures d'ouverture, et le pari a été lancé à Clairegoutte d'ouvrir tout le temps aux horaires d'ouverture de la mairie. Il faut essayer de prendre de la hauteur et d'avoir tous les éléments pour que tout le monde s'exprime.

Monsieur le Président répond que cela rejoint sa proposition : il faut une deuxième France Services pour pouvoir financer et organiser des antennes ailleurs sur le territoire intercommunal.
Mme Marie-Claire FAIVRE rejoint M. Gilles GROSJEAN sur ce qu'il explique : le sujet n'est pas abouti, il faut les chiffres.
Monsieur le Président indique que si ce n'est pas au profit de la CCRC, ce sera à celui de la commune. La Poste a divisé par deux la présence dans les bureaux de Poste depuis deux ans. Il n'y a pas lieu de retirer le point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président clôt le débat et passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création de l'emploi aux conditions précitées en modifiant la durée hebdomadaire de service de 30h00 à 35h00, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 25 VOTANTS

10. Création d'une nouvelle maison France Services avec Agence Postale Intercommunale à Ronchamp

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du souhait de l'Etat de déployer davantage le réseau France Services sur le département de la Haute-Saône avec pour objectif de passer à court terme de 23 maisons France Services à 34. Il présente également le principe acté d'ouverture d'une antenne à la mairie de Plancher-les-Mines sur rendez-vous le vendredi à partir de la structure France Services existante. Au regard de la situation préoccupante du bureau de Poste de Ronchamp, Monsieur le Président propose la création d'une seconde maison intercommunale labellisée France Services dans ces locaux appartenant à la commune qui prendrait les travaux à sa charge. Sa gestion serait assurée à l'échelle intercommunale selon une logique de réseau dans le respect des obligations liées à la labellisation, permettant l'obtention des financements issus de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et du Fonds Inter-Opérateurs à hauteur de 15 000 € chacun. Cette nouvelle France Services accueillerait également une Agence Postale gérée par le personnel intercommunal (APIC), permettant de bénéficier d'une allocation financière mensuelle de 1 100 € pendant une durée de 18 ans par conventionnement. A l'instar de Plancher-les-Mines, une antenne pourrait ensuite être déployée selon les mêmes règles à Clairegoutte ou Frédéric-Fontaine.

Le débat sur le point n°10 ayant eu lieu en même temps que le point n° 9, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'une nouvelle maison labellisée France Services gérée à l'échelon intercommunal sur la commune de Ronchamp, la création d'une Agence Postale Intercommunale (APIC) à l'intérieur de cette entité, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche et signer toute convention en ce sens, notamment concernant la labellisation et les demandes de financement ci-dessus décrites.

DECISION par 14 voix POUR, 7 voix CONTRE (Michel GALMICHE, Patrick CARDOT, Daniel MEUNIER, Marie-Claire FAIVRE, Michel JACOBERGER, Alain IPPONICH, Roger KIFFER), 4 ABSTENTIONS (Karine FRANCOIS, Maryse GARNICHET, François BRESSON, Gilles GROSJEAN) sur 25 VOTANTS

M. François BRESSON quitte la séance à 19h55.

M. Pierric TARIN arrive à 19h56 et vote donc désormais en son propre nom.

11. Attribution d'une aide financière pour l'édition 2023 du Festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin Chérimont

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'identification du festival des Musicales de Clairegoutte et du Rahin Chérimont comme évènement culturel majeur du territoire intercommunal depuis 2004, engendrant depuis cette date l'apport d'une aide financière, technique et logistique au bénéfice de l'Association de Sauvegarde et de Promotion du Patrimoine, de l'Environnement et de la Culture de Clairegoutte qui en est l'organisatrice. Ce festival, annulé en 2020 et organisé en 2021 en septembre, a retrouvé l'année dernière sa programmation traditionnelle autour de Pâques. Son budget prévisionnel s'élève à 21 040 €, avec des concerts à la salle des fêtes et au temple de Clairegoutte, à l'église de Champagney et à l'église de Ronchamp du 31 mars au 22 avril. Le bureau réuni le 26 janvier 2023 a proposé l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 €.

Monsieur le Président donne la parole à une membre de l'association qui présente le programme de l'édition 2023.
Monsieur le Président propose de fixer le montant de l'aide à 3 500 € afin de soutenir la manifestation.
Mme Frédérique LUPFER demande quand aura lieu l'assemblée générale de l'association. L'AG aura lieu le samedi 4 février à 17h00.
Monsieur le Président passe au vote en l'absence de question.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 500 € pour l'organisation de l'édition 2023 de ce festival.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

12. Gestion locative des cellules de la Filature de Ronchamp

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 21 décembre 2017 attribuant la gestion locative par mandat de gestion à l'Agence Immobilière Solidaire SOLIHA pour les 6 cellules d'activités de la Filature de Ronchamp. Monsieur le Président donne la parole à M. Jérémy CARREZ, directeur de la SPL qui indique que les missions confiées se limitant à la gestion administrative et à l'encaissement des loyers, il a été décidé de mettre fin à ce mandat de gestion à compter du 5 mars 2023 et de confier la mission de gestion locative à la SPL Rahin et Chérimont à compter du 6 mars 2023. Les modalités de reversement des loyers et de rémunération de la SPL seront définies avec le CA de la SPL et fera l'objet d'une convention de gestion.

Mme Béatrice PY indique que c'est dommage qu'on s'en rende compte seulement maintenant. Monsieur le Président répond que cela a été constaté bien avant, mais qu'il fallait attendre la fin du mandat de gestion.

En l'absence d'autre remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de confier la gestion locative des cellules d'activités de la Filature à la SPL Rahin et Chérimont, autorise la signature de cette convention et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

13. Travaux au Gymnase Félix Eboué

Monsieur le Président donne la parole à M. Stéphane COLLILIEUX qui rappelle au Conseil Communautaire la reprise au 1er janvier 2016 par la Communauté de Communes Rahin et Chérimont de la gestion du gymnase Félix Eboué utilisé par les élèves du Collège Victor Schoelcher de Champagney, ainsi que la nécessité d'effectuer des travaux d'urgence sur certaines réservations au sol tout en installant de nouveaux agrès. M. David TOURDOT présente la possibilité donnée depuis 2022 d'opter pour une dotation bonifiée du Département de la Haute-Saône d'un montant de 8 226 €, soit 18 € par élève, permettant de financer des investissements à un taux d'intervention de 50%, à comparer avec la dotation de fonctionnement existant jusque-là et fixée pour 2023 à 6 855 €, soit 15 € par élève. Le plan de financement de cette opération d'un montant estimatif de 17 000 € H.T. serait optimisé par la sollicitation d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, hors Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

En l'absence de remarque, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la réalisation de ces travaux et leur plan de financement, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

14. Renouvellement de la convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Monsieur le Président donne la parole à M. David TOURDOT qui rappelle au Conseil Communautaire la délibération en date du 21 décembre 2017 approuvant la signature d'une convention d'autorisation d'attribution d'aides financières en matière d'immobilier d'entreprise entre la Région Bourgogne Franche-Comté et la Communauté de Communes Rahin et Chérimont, effective le 20 mars 2018, et renouvelée pour la seule année 2022 par délibération en date du 16 décembre 2021 en raison des débats retardés autour de l'élaboration du nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Suite à l'adoption de ce dernier lors de l'Assemblée Plénière des 23 et 24 juin 2022, la Région Bourgogne Franche-Comté a approuvé le 15 décembre 2022 une nouvelle convention type d'autorisation d'aide à l'immobilier qui est désormais proposée à l'approbation des EPCI, échelon compétent en matière d'immobilier d'entreprise depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, et ce pour la période 2023-2028.

M. Gilles GROSJEAN demande si des actions ont eu lieu sur le territoire avec la précédente convention. M. David TOURDOT répond que oui, à chaque vote sur une subvention à l'immobilier d'entreprise il y avait un cofinancement Région qui est bonifié en zone AFR, ce qui est le cas de Clairegoutte.

En l'absence d'autre question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention précitée pour la période 2023-2028, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en ce sens.

DECISION par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 24 VOTANTS

La séance est levée à 20 heures 08 minutes.

Procès-verbal approuvé lors de la séance suivante du : 30 mars 2023

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RAHIN ET CHÉRIMONT * 70 *

Le secrétaire de séance